

Québec, le 26 septembre 2008

Madame,

Au cours des dernières semaines, des voix se sont élevées dans les médias pour remettre en cause le rôle du Conseil du statut de la femme, ses orientations, ses travaux.

Dans une société démocratique en constante évolution, il est normal de s'interroger de temps en temps sur la pertinence de nos institutions et de leurs travaux et tous les points de vue méritent d'être entendus.

Je crois que malgré les progrès énormes qui ont été accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, la partie est loin d'être gagnée.

Ceci étant dit, je veux profiter de l'occasion que vous m'offrez pour réitérer mon appui au Conseil du statut de la femme, à ses objectifs et à sa mission.

À cet égard, je tiens à souligner que récemment les travaux du Conseil du statut de la femme ont conduit à une modification de la Charte des droits et libertés de la personne de manière à « affirmer expressément que les droits et libertés énoncés dans la Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes ».

D'ailleurs, en adoptant sa politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en décembre 2006, en faisant de son conseil des ministres un conseil paritaire et en réaffirmant la valeur d'égalité dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, le gouvernement démontre clairement toute l'importance qu'il accorde à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je crois sincèrement qu'il est nécessaire de continuer à être vigilant afin de maintenir ce que nous avons acquis au cours des dernières décennies mais aussi de toujours faire progresser la société dans laquelle nous vivons.

La ministre,



Christine St-Pierre

c. c. : Monsieur Jean Charest, premier ministre  
Madame Pauline Marois, chef de la 2<sup>e</sup> opposition à l'Assemblée nationale  
Madame Christiane Pelchat, présidente du Conseil du statut de la femme